

NG

Numéro 2 – Février 2026

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉDITO

Le PLR Genève, premier parti au niveau cantonal

VOTATIONS DU 8 MARS

Financer la transition climatique par un endettement massif est insoutenable

Réformer la fiscalité pour l'adapter à la réalité sociale et économique

FOCUS

Jusqu'où va la liberté d'expression ?

POLITIQUE FÉDÉRALE

3 INTERVIEWS EXCLUSIVES :

Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale

Ignazio Cassis, conseiller fédéral

Susanne Vincenz-Stauffacher et Benjamin Mühlemann,
coprésidents du PLR Suisse

Agenda

MARS

25 MARS

Assemblée des délégués

Lieu à venir

AVRIL

21 AVRIL

Apéritif de la présidence

De 18h30 à 20h

Lieu à venir

30 AVRIL

Atelier Bilatérales III

De 18h30 à 21h

Lieu à venir

AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement.

Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ?

Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Le PLR Genève, premier parti au niveau cantonal

GRAND FORMAT

P. 4

3 interviews exclusives :

- Karin Keller-Sutter, conseillère fédérale
- Ignazio Cassis, conseiller fédéral
- Susanne Vincenz-Stauffacher et Benjamin Mühlemann

Assemblée des délégués du PLR Suisse

Finances fédérales : le programme d'allègement 2027

VOTATIONS DU 8 MARS

P. 14

Prises de position

Votations fédérales

Financer la transition climatique par un endettement massif est insoutenable

Réformer la fiscalité pour l'adapter à la réalité sociale et économique

FOCUS

P. 20

Jusqu'où va la liberté d'expression ?

PLR EN IMAGES

P. 22

Bonne lecture !

Édito



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

Le PLR Genève, premier parti au niveau cantonal

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Notre parti a eu le privilège d'accueillir l'Assemblée des délégués du PLR Suisse le 31 janvier 2026 au Centre International de Conférence de Genève. Cela fut l'occasion de souligner que Genève est un micro-canton d'un point de vue géographique, représentant moins de 1% de la superficie suisse, mais qu'il porte bien plus que sa surface dans l'équilibre national. Avec 7,7% du PIB helvétique, une économie tournée vers l'exportation – horlogerie, bijouterie, chimie et même 25% du transport maritime mondial sous pavillon d'entreprises genevoises –, Genève est un moteur disproportionné pour la Confédération.

Cette dynamique a un prix important. En 2026, nous serons le plus grand contributeur à la péréquation intercantonale, avec 543 millions de francs versés au pot commun.

L'influence de notre canton peut aussi être évaluée à l'aune de sa position internationale. Pour rappel, face aux droits de douane américains qui nous ont frappés de plein fouet, 5 des 6 patrons reçus par le président Trump à Washington étaient genevois. Genève héberge le deuxième siège de l'ONU après New York, générant 28 000 emplois directs et renforçant la neutralité suisse via une diplomatie multilatérale proactive. Maintenir des conditions-cadres favorables

pour notre canton n'est pas un luxe, mais une priorité pour toute la Suisse afin de préserver notre compétitivité.

L'Assemblée fut également l'opportunité de rappeler que le PLR genevois est le premier parti au niveau cantonal avec 2 conseillers d'État et 22 députés au Grand Conseil, et qu'il a brillé aux élections municipales de mars 2025 en conquérant 6 sièges supplémentaires dans les exécutifs, portant son total à plus de deux fois plus que le second parti.

Avec 3000 membres, nous possédons une base solide qui doit ouvrir la voie à un siège supplémentaire au national et un siège au Conseil aux États lors des élections fédérales de 2027. Ajoutons-y nos atouts inattendus, comme Satigny, plus grande commune viticole de Suisse. Par ailleurs, selon les experts du PLR Genève, notre canton produit le meilleur vin helvétique : Genève sait donc allier excellence économique et fierté locale.

Vive Genève, vive le PLR !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcorsio

CRÉDITS MAGAZINE

André Springer ; Shutterstock.com

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

GRAND FORMAT

INTERVIEW

Karin Keller-Sutter

Conseillère fédérale



Le PLR défend depuis toujours des finances publiques saines comme condition de liberté et de cohésion: en quoi l'endettement menace-t-il la stabilité de notre démocratie directe ?

L'endettement n'est pas problématique en soi, pour autant qu'il n'excède pas les capacités de l'État. En revanche, lorsque la dette devient excessive, l'État se retrouve rapidement à consacrer davantage de ressources au service des intérêts qu'à ses missions fondamentales, comme la sécurité sociale ou la défense. En parallèle, il limite fortement sa capacité d'action, notamment pour investir dans l'avenir ou faire face à des crises. Grâce à un niveau d'endettement resté modéré, la Confédération a pu

mobiliser environ 30 milliards de francs pendant la pandémie. Cela nous a permis de surmonter cette crise relativement bien. Le corollaire, c'est une dette qui est aussi élevée qu'avant l'introduction du frein à l'endettement et qu'il faudra réduire ces prochaines années. Il ne faut pas perdre de vue que les dettes d'aujourd'hui sont les impôts de demain, et que des dettes qui semblent encore supportables aujourd'hui peuvent devenir un fardeau en cas de hausse des taux d'intérêt.

Dans une démocratie de milice où les citoyennes et citoyens votent régulièrement de nouvelles dépenses, comment concilier transparence, responsabilité politique et frein à l'endettement pour que chaque franc dépensé par la Confédération reste légitimé démocratiquement ?

Le frein à l'endettement a été accepté à près de 85 % des voix il y a 25 ans. Je suis persuadée qu'aujourd'hui encore, une nette majorité de la population soutient l'idée que l'État ne doit pas dépenser plus qu'il n'encaisse. Ce principe, que tout le monde connaît dans sa vie privée, oblige la Confédération à gérer l'argent des contribuables de manière responsable. Et quand les citoyennes et les

citoyens décident d'augmenter les dépenses – comme pour la 13^e rente AVS – nous devons expliquer de façon transparente comment les financer. Ainsi, le Conseil fédéral a proposé au Parlement un programme d'allègement budgétaire visant à financer les dépenses supplémentaires pour la prévoyance vieillesse et la défense sans déroger au frein à l'endettement et sans avoir à augmenter les impôts. En cas de référendum, la population aura le dernier mot.

Le retour à l'équilibre budgétaire est une priorité politique pour éviter de léguer une charge financière aux générations futures. La Confédération pourra-t-elle continuer



à investir dans l'avenir du pays et quelles sont ses priorités ?

Oui. Les recettes de la Confédération vont poursuivre leur croissance, passant de 80 milliards de francs en 2023 à 98 milliards en 2029, selon les prévisions. Même si le programme d'allègement du Conseil fédéral était appliqué intégralement, les dépenses continueraient d'augmenter, à raison d'environ 2 % par an. La Confédération peut donc continuer à investir dans la formation, l'agriculture, la défense, la prévoyance sociale ou la coopération au développement. Cependant, les attentes envers la Confédération ont tellement augmenté ces dernières années que, sans mesures d'allègement, les dépenses dépasseraient largement les recettes. Dans notre système, chaque lobby se bat pour ses subventions. Mais l'État doit fixer des priorités. Le Conseil fédéral estime donc qu'il est possible de freiner un peu la croissance des dépenses dans certains domaines afin de créer une marge de manœuvre dans d'autres.

Genève est à la fois pôle financier, centre de négoce et hub de sièges internationaux : quelles attentes avez-vous, comme cheffe des finances, envers notre canton pour renforcer durablement la compétitivité de la Suisse ?

Grâce à la solidité de son tissu économique et à son rayonnement international, le canton de Genève est l'un des piliers de la prospérité de notre pays, y compris en tant que contributeur net à la péréquation financière. Il est essentiel que Genève préserve cette position et sa compétitivité. Dans un contexte international de plus en plus incertain, notamment au regard de l'évolution de l'attitude des États-Unis envers les organisations internationales, cet enjeu devient particulièrement complexe. Par ailleurs, comme la Confédération, le canton de Genève fait face à des déficits, malgré des recettes élevées et en progression.

La place économique genevoise contribue significativement aux recettes fiscales fédérales ainsi qu'à la péréquation intercantonale : la Confédération travaille-t-elle sur les conditions cadre permettant d'encourager ce rôle moteur ?

La politique du Conseil fédéral vise à maintenir et à renforcer l'attractivité de la Suisse en tant que place économique. Concrètement, nous avons récemment adopté un train de mesures pour alléger la charge administrative qui pèse sur les entreprises, et le canton de Genève en bénéficie directement. Dans un contexte marqué par les difficultés financières des organisations internationales et par une concurrence accrue entre places économiques, le Conseil fédéral a en outre décidé de consacrer 269 millions de francs jusqu'en 2029 au renforcement de la Genève internationale. Cette décision a été prise alors même que la Confédération doit parallèlement réduire ses dépenses de plusieurs milliards de francs par an.

INTERVIEW

Ignazio Cassis

Conseiller fédéral



Dans un monde qui voit les relations internationales, et en particulier celles des grandes puissances, se transformer à une vitesse affolante, le multilatéralisme a-t-il encore un avenir ?

Oui – mais un avenir sous condition. Le multilatéralisme n'est pas un but, c'est un instrument. Pour rester pertinent, il doit livrer des résultats. Face au retour de la politique de puissance, les organisations doivent se recentrer sur leur mandat initial : paix, sécurité, droits humains. Plus de flexibilité, d'efficacité, moins de dispersion dans leur manière de fonctionner. Elles doivent livrer des résultats et démontrer leur utilité sinon, elles seront contournées. Et la Suisse – pays au cœur de l'Europe, sans capacité militaire en dehors de ses frontières – a tout intérêt à défendre un ordre mondial fondé sur des règles.

Les institutions internationales voient leur financement réduit. Quel rôle reste-t-il pour la

Genève internationale et comment peut-elle encore faciliter les efforts de paix et de réduction des tensions internationales ?

Genève doit rester une plateforme de confiance – un lieu neutre ne dicte pas les solutions, mais les rend possibles. Moins de moyens implique plus d'efficacité : chaque franc doit avoir de l'impact. Genève doit se concentrer sur l'essentiel, garantir le respect du droit international et du droit international humanitaire et promouvoir la diplomatie scientifique. La Suisse accompagne activement cette évolution vers un multilatéralisme ciblé, pragmatique et orienté vers des résultats concrets.

Comment la Confédération, sous votre direction, peut-elle soutenir Genève comme hub international du multilatéralisme ?

La Confédération soutient la Genève internationale, sur les plans politiques et financiers.

Le Conseil fédéral a décidé d'investir 270 millions à Genève. Pour la période 2026–2029, notre soutien se concentre sur quatre piliers : accès universel, soutien opérationnel, partenariats stratégiques et innovation. Notre objectif : que Genève reste un lieu et un laboratoire vivant du multilatéralisme – et non un musée de l'ordre mondial passé.

La neutralité de la Suisse est attaquée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays. Cette neutralité a-t-elle encore un avenir ?

Oui – si on la considère à juste titre comme un outil de sécurité et non une idéologie. Être neutre ne veut pas dire être indifférent, La Suisse reste militairement neutre, mais elle ne l'est pas face aux violations du droit international. Une neutralité utile est une neutralité au service de la paix. Pour qu'elle ait un avenir, elle doit évoluer avec le monde.

Le PLR Genève s'est positionné pour défendre un cadre bilatéral renouvelé. Ces accords peuvent-ils

renforcer la position de notre pays au cœur de l'Europe ? Permettent-ils de renforcer notre système démocratique ?

Absolument. Les Bilatérales III garantissent notre accès au marché européen sans sacrifier nos institutions. Ces accords renforcent notre capacité à défendre nos intérêts économiques, scientifiques et sécuritaires. Refuser un tel cadre, c'est affaiblir notre souveraineté, pas la protéger. Dans un monde incertain, un ancrage européen solide, c'est une démocratie plus stable – et une Suisse plus forte.

EUPOROS SA,
LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE
DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!



Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

INTERVIEW

Susanne Vincenz-Stauffacher et Benjamin Mühlemann

coprésidents du PLR Suisse



Une coprésidence, c'est une première pour le PLR Suisse. Comment fonctionne votre organisation ?

C'est un travail passionnant ! Nous sommes en contact permanent et nous travaillons de manière efficace. Cette coprésidence nous permet de nous dédoubler et d'être encore plus présents sur le terrain et dans les médias. Nous nous réjouissons de la suite et de porter haut les valeurs et les solutions libérales-radicales à travers la Suisse. Les 19 mois qui nous séparent des élections fédérales seront passionnants et extrêmement importants pour l'avenir de notre pays et de notre parti.

Nous avons de la chance de pouvoir compter sur un Comité directeur et un groupe parlementaire engagés. A cet égard, nous saluons le grand engagement de vos Conseillers nationaux Cyril Aellen (accessoirement vice-président du parti suisse) ainsi que Simone de Montmollin. Leur travail au Parlement, au sein du groupe parlementaire et pendant les campagnes de votation nous est particulièrement précieux. Notre excellente équipe comprend également les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général, sous la direction de notre dynamique Secrétaire général, Jonas Projer. Ils accomplissent un travail remarquable.

Lors de sa récente Assemblée des délégués à Genève, le PLR Suisse a adopté un papier de position sur la sécurité intérieure. Pourquoi avez-vous choisi de vous positionner sur ce thème et pouvez-vous nous dire un peu plus sur vos revendications ?

En Suisse, les viols, les cambriolages et autres délits violents atteignent des niveaux records. Cette violence, qui touche également la Suisse romande de plein fouet, est tout simplement inacceptable. Nous devons agir pour que chacune et chacun puisse vivre en sécurité dans notre pays. Nos revendications en matière de sécurité intérieure incluent notamment : davantage de personnel pour la police et le Ministère public, pas de peines avec sursis pour les crimes violents et sexuels (en principe), prolongation de la détention provisoire à 48 heures ou encore le maintien des accords de Schengen/Dublin, essentiels pour notre sécurité.

Il est également prépondérant de combattre les idées néfastes de la gauche. A Lausanne, par exemple, les partis de gauche souhaitent désarmer la police et instaurer un moratoire sur les courses-poursuites. Ces revendications dogmatiques sont dangereuses pour la population comme pour les forces de l'ordre.

Enfin, l'engagement du PLR Genève sur le thème de la sécurité, notamment dans la lutte contre les home-jackings, n'est pas passé inaperçu au PLR Suisse. Nous vous remercions pour votre investissement continu en faveur d'un canton sûr et attractif.

Quelles sont vos autres priorités thématiques pour le PLR Suisse d'ici aux prochaines élections fédérales en 2027 ?

Nous avons à cœur de continuer à nous engager aux côtés des élus fédéraux et des partis cantonaux pour la classe moyenne, les PME et toutes celles et tous ceux qui se lèvent tôt. Concrètement, nous voulons protéger le porte-monnaie de la classe moyenne face aux taxes et aux impôts réclamés par la gauche et le Centre.

Outre notre engagement en faveur du pouvoir d'achat, de l'emploi et de la sécurité, nous engageons pour des infrastructures sûres et modernes. Celles-ci sont indispensables pour garantir notre qualité de vie et notre prospérité.



Et quels dangers voyez-vous pour le parti ?

La liberté fait partie de l'ADN du PLR. Dans notre parti, on a le droit de ne pas toujours être d'accord, et c'est très bien ainsi ! Notre credo : les opinions majoritaires doivent être acceptées et les opinions minoritaires respectées.

Cela étant dit, pour gagner nous devons impérativement tirer à la même corde, notamment lorsqu'il s'agit de promouvoir des thèmes phares tels que la défense du porte-monnaie de la classe moyenne, les PME, les emplois ainsi que la sécurité de la population.

Qu'attendez-vous des sections cantonales en 2026, et plus particulièrement, du PLR Genève ?

Tout d'abord, permettez-nous de remercier chaque membre et élu du PLR Genève pour leur grand engagement. Aucune victoire n'est possible sans vous. A propos, nous tenons à vous féliciter pour vos bons résultats lors des

élections communales du printemps dernier. Votre travail a payé !

Nous avons besoin que vous poursuiviez et intensifiez votre excellent travail parlementaire, de recrutement, de persuasion et de mobilisation. Nous sommes également ravis et admiratifs de voir un grand nombre de Genevoises et de Genevois lors des assemblées des délégués, ainsi que votre dynamisme sur les réseaux sociaux. En 2026 et au-delà, engageons-nous ensemble pour notre pays et notre parti. Avec du cœur, avec du cran !

Pensez-vous que le climat international soit une opportunité pour nos valeurs libérales-radicales ?

Le populisme, de gauche comme de droite, a actuellement le vent en poupe à travers le monde. Ce phénomène dangereux n'épargne malheureusement pas la Suisse. Cependant, cette vague populiste n'est pas éternelle et de plus en plus de gens commencent à douter du populisme à la sauce trumpiste ou mélenchoniste et de ses admirateurs suisses que sont l'UDC et le PS. En effet, la Suisse

n'est pas une île et il est illusoire de penser que nous pouvons survivre seuls, notamment dans un monde de plus en plus instable et incertain. À cet égard, notre position en faveur des accords bilatéraux III avec l'UE, notre principal partenaire commercial, ainsi que notre volonté de conclure de nouveaux accords de libre-échange avec des pays émergents est plus importante que jamais. Il en va de nos emplois, de notre prospérité et des générations futures.

De ce fait, le climat actuel est une opportunité pour le PLR à condition que nous tirions tous à la même corde et que nous mouillions le maillot sur le terrain ainsi que dans l'espace digital. A nous de redoubler nos efforts en faveur de nos valeurs de liberté, de responsabilité et de cohésion. Nous comptons sur vous !

« Nous avons à cœur de continuer à nous engager aux côtés des élus fédéraux et des partis cantonaux pour la classe moyenne, les PME et toutes celles et tous ceux qui se lèvent tôt. »



Assemblée des délégués du PLR Suisse

Accueil à Genève, une belle illustration de diversité



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

L'assemblée des délégués tenue dans notre canton le 31 janvier a illustré la diversité de notre parti tout en nous rassemblant sur les thèmes politiques clés que sont la sécurité, les infrastructures, l'éducation et l'économie.

Les co-présidents, Benjamin Mühlemann et Susanne Vincenz-Stauffacher sont intervenus pour célébrer les succès de 2025 et tracer les priorités du parti jusqu'aux élections fédérales de 2027.

Ils ont souligné leur objectif d'affiner la boussole libérale radicale afin de positionner le PLR comme une force fiable et orientée vers les solutions. Le PLR n'a pas besoin de réinventer le libéralisme mais de simplement le vivre avec confiance.

2025 a vu le succès du parti lors du rejet massif de l'initiative JUSAO (taxation des héritages), preuve que les Suisses rejettent les promesses de gains faciles et valorisent l'économie

responsable. Les coprésidents ont critiqué la vision de certains d'un État destructeur de patrimoine, plaidant pour un système où l'éducation, la propriété et la performance paient. Les projets de hausses fiscales ont été également dénoncés alors que le frein à l'endettement semble plus que jamais nécessaire.

Face aux crises de l'emploi et de la sécurité, le PLR doit incarner le pragmatisme et la raison. Les co-présidents

ont finalement réitéré leurs critiques et leur inquiétude vis-à-vis du populisme et de la rhétorique divisive outre-Atlantique qui inspire certains partis en Suisse, tout en plaidant pour trois piliers qui doivent nous amener aux succès lors des élections fédérales 2027 : valoriser ceux qui se lèvent tôt, comme les Suisses qui sont les plus matinaux d'Europe, développer nos infrastructures pour le transport, mais également pour l'énergie, le numérique et le logement,

« Face aux crises de l'emploi et de la sécurité, le PLR doit incarner le pragmatisme et la raison. »

et finalement la sécurité, tant intérieure qu'extérieure. Le parti doit porter le "feu libéral" partout en Suisse.

Le Conseiller fédéral Ignazio Cassis a quant à lui été accueilli comme invité d'honneur. Il a salué l'énergie du parti : « Je constate à quel point les valeurs libérales-radicales sont défendues avec engagement, dévouement et passion dans tout le pays. C'est exactement cette énergie que je ressens ici aujourd'hui parmi vous. »

M. Cassis a évoqué une « Zeitenwende » (rupture des temps), dans un monde qui tourne si vite et qui voit nos certitudes

ébranlées depuis 2017. À la tête de l'OSCE cette année (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), il a indiqué souhaiter prioriser les actions de paix et de sécurité sur le continent. Le Conseiller fédéral a été critique envers les autocrates qui conduisent leur pays arbitrairement au détriment de leur peuple. Il a souligné l'importance des contre-pouvoirs dans un système démocratique sain et durable.

Dans un monde instable (guerre, commerce, protectionnisme), la Suisse doit penser stratégiquement : neutralité, armée crédible (loi sur le matériel de guerre), bilatérales renforcées avec l'UE et ceci sans naïveté,

tout en conservant une marge de manœuvre financière en maintenant la dette à un niveau bas.

M. Cassis a finalement appelé à une Suisse unie pour prendre son destin en main, au courage plutôt qu'à la nostalgie, la responsabilité plutôt que le populisme.

Ces discours renforcent l'unité de notre parti qui se retrouve autour de nos valeurs libérales comme rempart contre le populisme et les crises, avec la sécurité et l'économie au cœur de nos actions jusqu'en 2027.



Finances fédérales : le programme d'allègement 2027



Par Vincent Simon

Responsable de projets
Finances et fiscalité,
économiesuisse

Le frein à l'endettement, adopté en 2001, a permis de réduire fortement la dette fédérale tout en laissant les dépenses croître avec les recettes. La pression financière augmentant à nouveau, les dépenses progressent désormais plus vite que les recettes. Le programme d'allègement 2027 (PAB27) proposé par le Conseil fédéral vise à limiter la hausse globale des dépenses. Il répartit l'effort sur la plupart des domaines, sans austérité généralisée. Voici un bref tour d'horizon.



FINANCES FÉDÉRALES :
ÉCONOMISER OU
ÉCONOMISER ?

En 2001, le frein à l'endettement a été plébiscité. Il oblige la Confédération à équilibrer ses dépenses sur un cycle conjoncturel. Dans les années 90, l'endettement avait explosé, passant de 40 milliards de francs à 100 milliards sur une décennie. Il fallait agir.

Le frein à l'endettement autorise des déficits en période de vaches maigres ; en période de vaches grasses, il oblige à affecter les excédents à la réduction de la dette. Le résultat sur vingt ans est connu : l'endettement a fortement baissé, sans brider les dépenses, qui ont augmenté grâce à la hausse des recettes. Les dettes sont réparties à la hausse suite à la crise du covid, mais l'engagement de l'État était justifié durant la pandémie.

En 2002, le Parlement avait déjà débattu d'un programme d'économies d'environ 3 milliards de francs. Il fallait se mettre en conformité avec le frein à l'endettement. A l'époque, le budget fédéral s'élevait à 51 milliards de francs. Autant dire que les économies étaient plus incisives que les 3,5 milliards ambitionnés aujourd'hui, qui portent sur un budget de 90 milliards.

Alors, l'exercice est-il aujourd'hui nécessaire et supportable ? Pour répondre à cette question, il faut rappeler le contexte : le Parlement a décidé d'augmenter les ressources pour la défense, ce qui se comprend depuis que la Russie a ramené la guerre en Europe. Pour atteindre l'objectif de 1% du PIB (contre 0,7% aujourd'hui), il faut trouver plusieurs milliards. Côté social, l'AVS exerce une forte pression sur les finances fédérales, puisque la Confédération doit prendre en charge 20% de ses dépenses, qui augmentent

en raison de la hausse du nombre des retraités et de la 13^e rente. Ces deux éléments coûtent plus d'un milliard supplémentaire chaque année. Sans entrer dans d'autres détails, on constate que les dépenses prennent l'ascenseur. De leur côté, et c'est une chance jusqu'ici, les recettes ont aussi connu un bel essor. Mais elles ne suivent plus la hausse des premières.

LE PROGRAMME
D'ALLÈGEMENT 2027 : PAB27

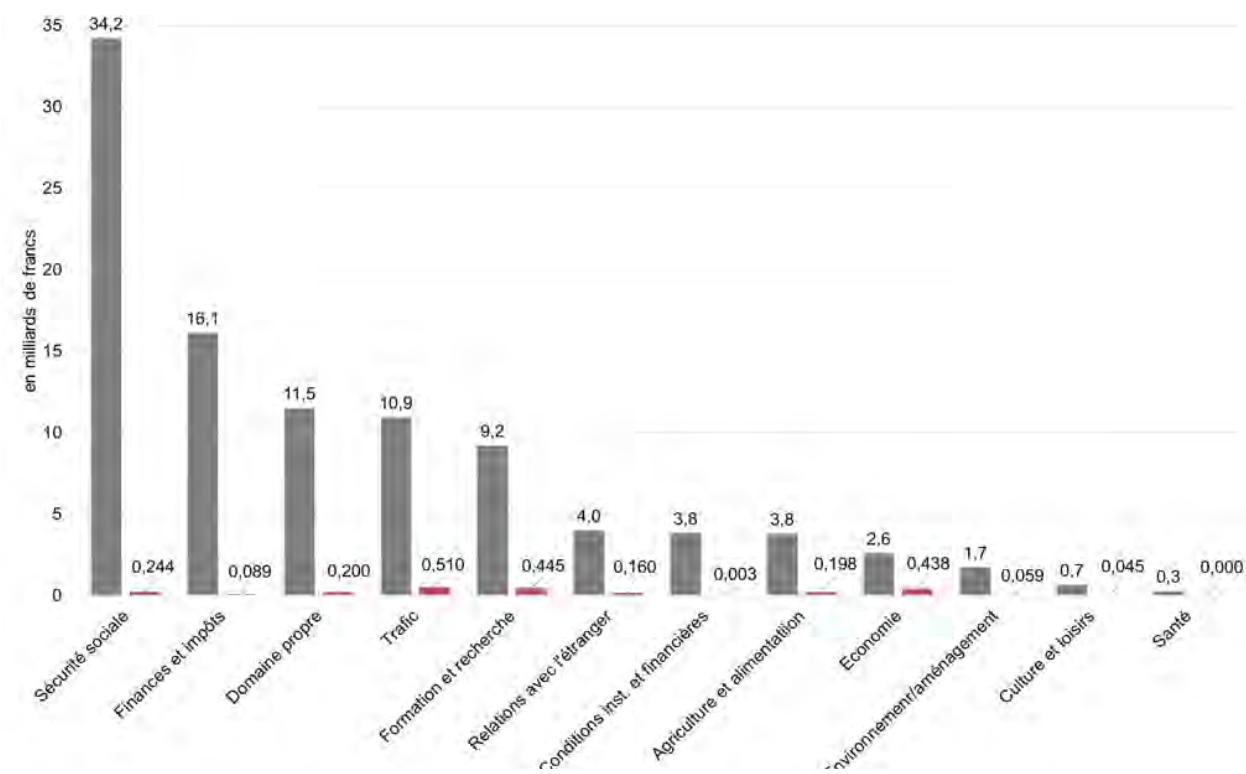
Le Conseil fédéral a donc proposé le programme d'allègement 2027, de son acronyme PAB27. L'objectif n'est pas de dépenser moins en 2027 qu'en 2025, mais de limiter la hausse globale à 2% au lieu de 3%. On devrait donc se garder de monter sur ses grands chevaux en parlant d'austérité.

Le PAB27 a cela de bien qu'il demande une contribution à tous les domaines de

tâches (sauf la défense et, pratiquement, le social), dans l'idée d'une symétrie des efforts. Par rapport aux budgets habituels, aucun domaine ne peut prétendre se retrouver à l'article de la mort. Pourtant, les réactions ont été très négatives.

Ainsi, lors de la session d'hiver, le Conseil des États a réduit l'ambition du programme d'environ un tiers, ce qui ne fait que retarder d'inévitables échéances. Pire, dans certains cas il a même alourdi des budgets dont on sait qu'ils provoquent des effets d'aubaine et un certain gaspillage.

Lors de la session de printemps, il reviendra au Conseil national de faire en sorte de consolider l'effort, et non de l'affaiblir encore. Il faut espérer que la Chambre du peuple aura une pensée pour le contribuable, car finalement c'est son argent qui en jeu.



VOTATIONS DU 8 MARS 2026

Prises de position

Réunis en assemblée le 26 novembre 2025, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les objets fédéraux et cantonaux de la votation populaire du 8 mars 2026. Ils ont également validé par acclamation la candidature d'Olivier Jornot pour l'élection du Procureur général ainsi que la liste réunissant 60 magistrats titulaires et 45 magistrats non titulaires du pouvoir judiciaire pour les élections.

Oui au retour des jobs d'été !

Les délégués ont approuvé à l'unanimité la modification de la loi sur l'inspection et les relations de travail (LIRT). Ce projet, déposé par le PLR, vise à rétablir l'offre de jobs d'été qui a été asphyxiée par l'introduction du salaire minimum. Ce projet rend ainsi possible l'engagement de jeunes de moins de 25 ans en formation durant les périodes de vacances pour un emploi de 60 jours maximum à un salaire équivalent à 75 % du salaire minimum. Cette adaptation pragmatique maintient le cadre de protection soutenu par le peuple en 2020 tout en créant de nouvelles opportunités pour les jeunes en formation.

Oui à une imposition fiscale juste des couples mariés !

Les délégués du PLR Genève ont exprimé un large soutien (48 oui, 2 non, 3 abstentions) à la loi sur l'imposition

individuelle. Ce projet, issu d'une initiative déposée par les Femmes PLR, vise à instaurer une imposition indépendante de l'état civil afin de supprimer la pénalisation du mariage – typiquement suisse – et de renforcer ainsi l'égalité économique entre les couples, quelle que soit leur modèle de vie. Le PLR Genève soutient cette réforme équilibrée, fruit d'un compromis parlementaire, qui promeut l'équité fiscale et encourage la participation des femmes au marché du travail. Nous pouvons noter que le peuple suisse se prononcera sur cette réforme le 8 mars 2026, date coïncidant avec la Journée internationale des droits des femmes : un clin d'œil fort pour une avancée attendue de longue date vers une fiscalité plus juste et plus moderne.

Non à une réduction du financement de la SSR

Les délégués du PLR Genève se sont prononcés contre (36 non,

15 oui, 2 absentions) l'initiative voulant réduire la redevance TV à 200 francs. Tout en partageant la volonté d'alléger la charge pesant sur les ménages et les entreprises, le PLR Genève considère que cette initiative mettrait en péril la cohésion nationale en éliminant la présence de la régie dans les quatre régions linguistiques. Le parti souligne néanmoins la nécessité de réformes au sein de la SSR : un service public fort doit assurer une information neutre et objective de manière responsable pour pouvoir regagner la confiance du public.

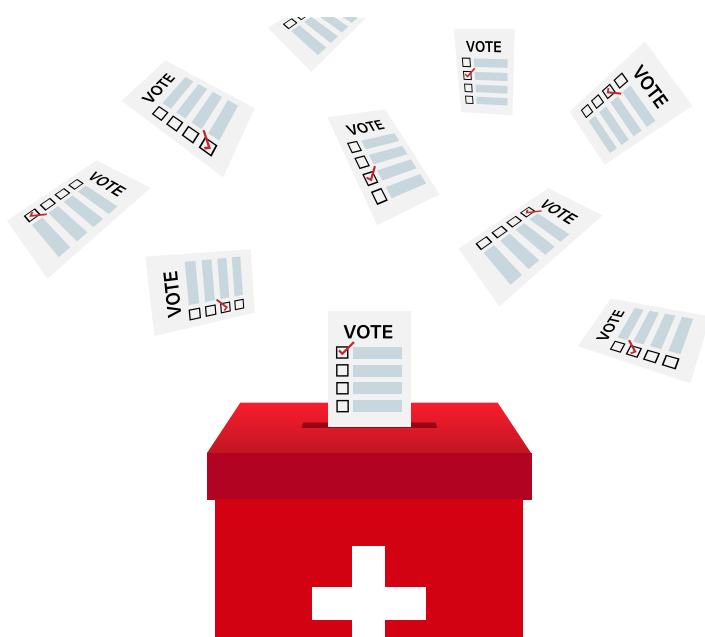
Non à l'initiative sur l'argent liquide

L'initiative « l'argent liquide, c'est la liberté » visant à inscrire le maintien de l'argent liquide dans la Constitution a été rejetée à l'unanimité, les délégués suivant la position des représentants PLR aux chambres fédérales

en soutenant le contre-projet direct plus équilibré du Conseil fédéral et du Parlement. En cas de double oui à l'initiative et au contre-projet également soumis au vote populaire, le PLR Genève recommande donc de préférer le contre-projet.

Non à l'initiative pour un fonds climat

Les délégués du PLR Genève ont rejeté à l'unanimité ce projet coûteux et centralisé, qui contournerait le frein à l'endettement et contreviendrait au principe du pollueur-payeur. Le projet permettrait un endettement de la Confédération se montant jusqu'à 20% du PIB. Pour rappel, le peuple a largement soutenu la loi sur le climat et l'innovation en juin 2023, loi qui comprend de nombreuses mesures permettant d'atteindre les objectifs climatiques pour la Suisse.



OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1a : L'initiative populaire « L'argent liquide, c'est la liberté » **NON**

Objet n°1b : CP direct, arrêté fédéral sur la monnaie suisse **OUI**

Objet n°1c : QS : IN Oui à une monnaie suisse libre et indépendante ou CP **CP**

Objet n°2 : IN 200 francs, ça suffit ! (initiative SSR) **NON**

Objet n°3 : IN Pour une politique énergétique et climatique équitable **NON**

Objet n°4 : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle **OUI**

OBJET CANTONAL

Objet n°1 : Inspection et les relations du travail (LIRT) **OUI**

ÉLECTIONS JUDICIAIRES DU 29 MARS 2026

- Réunis en assemblée, les délégués du PLR Genève ont validé la candidature d'**Olivier Jornot** pour l'élection du Procureur général ainsi que la liste des magistrats et magistrats du pouvoir judiciaire pour les élections judiciaires de mars 2026.
- La candidature d'**Olivier Jornot** comme Procureur général a été validée par acclamation. Le PLR Genève lui renouvelle sa pleine confiance. Les délégués ont approuvé également par acclamation les listes PLR pour les élections judiciaires, qui réunissent 60 magistrats titulaires et 45 magistrats non titulaires, rassemblant des personnalités compétentes et engagées pour la justice et l'État de droit.

Financer la transition climatique par un endettement massif est insoutenable



Par Cyril Aellen
Conseiller national

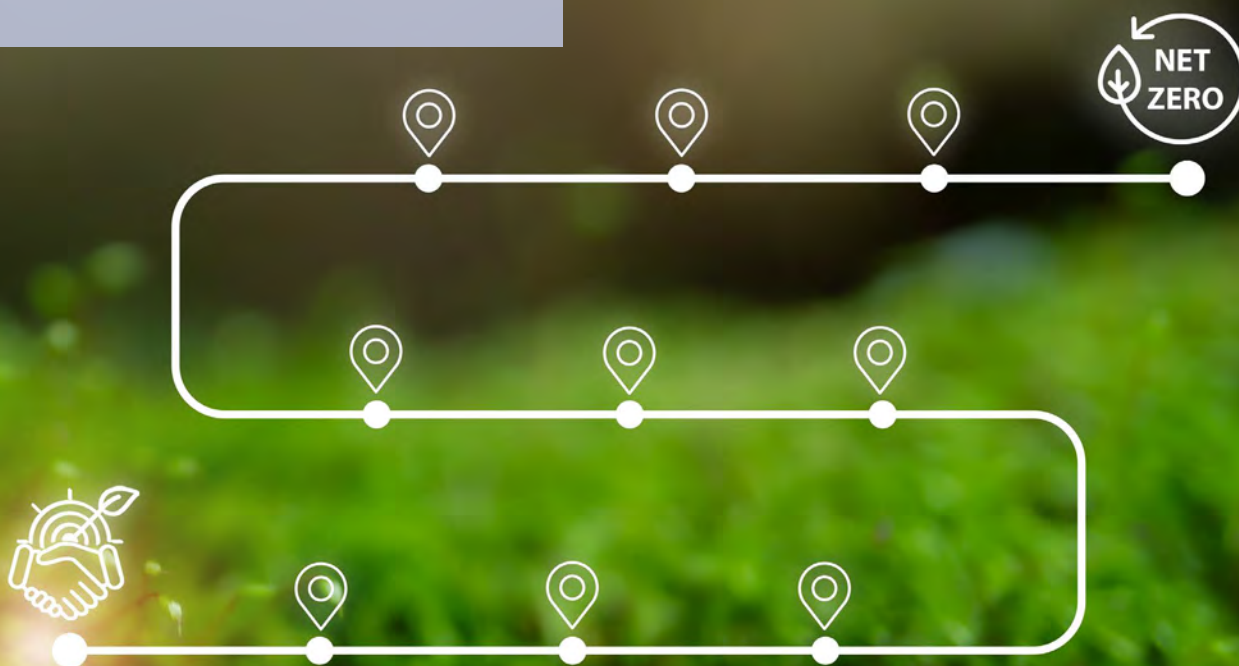
L'initiative « Pour une politique énergétique et climatique équitable » repose sur une idée simple mais erronée : face au défi climatique, il suffirait de mobiliser davantage d'argent public pour améliorer la situation. Cyril Aellen, conseiller national, nous explique l'importance de la responsabilité individuelle dans le débat sur le climat, et l'importance de rejeter cette initiative qui ne répond pas aux besoins d'une politique climatique sérieuse.

UNE IDÉE SIMPLE, ERRONÉE ET RÉDUCTRICE

La gauche revient à la charge, inlassablement. En matière de climat, comme dans bien d'autres domaines, elle n'attend jamais que les précédentes mesures fassent leurs effets. Elle veut occuper le terrain politique, au détriment d'une action politique réfléchie. L'initiative pour un fonds climat repose sur une idée simple mais erronée : face au défi climatique, il suffirait simplement de mobiliser davantage d'argent public pour améliorer la situation. Il faudrait dépenser plusieurs milliards par an, de manière permanente,

sans autre objectif précis. C'est comme si la transition écologique relevait avant tout d'un problème de financement, et non de choix, de comportements et de règles.

Cette vision est réductrice. La politique climatique n'est pas qu'une politique de dépenses, mais surtout une politique d'action et d'incitations. Ce qui compte, ce ne sont pas les montants engagés, mais les émissions réellement évitées. Or, rien n'indique qu'un fonds étatique massif, financé par l'endettement, serait plus efficace que des instruments ciblés et responsabilisants.



« Une politique dite durable qui repose sur l'irresponsabilité financière est une contradiction en soi. »

La gauche entretient une confusion volontaire. Elle laisse entendre que la lutte pour le climat serait freinée par un manque d'argent. C'est faux. La Suisse consacre déjà des moyens considérables à la transition énergétique. Le vrai débat porte d'abord sur l'efficacité des mesures, pas sur la taille des enveloppes.

PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR VIDÉ DE SA SUBSTANCE

En outre, en misant sur un fonds financé par la dette, l'initiative affaiblit un principe fondamental : la responsabilité individuelle. Une politique climatique crédible doit rendre chacun conscient du coût de ses choix. Elle doit inciter à changer de comportement au lieu d'offrir une solution collective indifférenciée qui dissout toute responsabilité dans la dette publique.

Le principe du pollueur-payeur est ici largement vidé de sa substance. Au lieu de faire supporter le coût des émissions à ceux qui les produisent on les reporte sur la dette, à savoir sur

le dos de nos enfants. La double peine pour les jeunes générations et le faux sentiment du devoir accompli pour les actuels responsables. En réalité, lorsque l'incitation diminue, l'efficacité disparaît.

TRANSFORMER DURABLEMENT PAR DES NORMES CLAIRES

Il existe pourtant une alternative claire, plus cohérente et plus durable : celle de normes intelligentes, prévisibles, progressives, mesurées et orientées vers le long terme. Des règles qui fixent un cap, laissent aux acteurs économiques la liberté des moyens et favorisent l'innovation plutôt que la subvention. C'est ainsi que l'on transforme durablement les modes de production et de consommation.

L'ÉNERGIE GRISE, TROP SOUVENT NÉGLIGÉE DANS LE DÉBAT

Cette approche permet en outre d'intégrer un élément trop souvent négligé du débat climatique : l'énergie grise.

Construire, rénover, remplacer ou produire, tout cela a un coût énergétique réel, souvent invisible. Multiplier les projets subventionnés sans tenir compte de l'énergie nécessaire à leur réalisation peut conduire à des aberrations écologiques. Là encore, la logique du chèque public atteint vite ses limites.

Une politique climatique sérieuse ne peut pas ignorer ces effets indirects. Elle doit encourager la sobriété, la durabilité des infrastructures, la prolongation des cycles de vie, notamment des biens de consommation, et non une fuite en avant dans le principe aveugle des investissements subventionnés. La durabilité ne se décrète pas à coups de milliards ; elle se construit par des règles cohérentes et des choix responsables.

UN ENDETTEMENT MASSIF EST MORALEMENT INSOUTENABLE

Enfin, financer la transition climatique par un endettement massif est économiquement et moralement insoutenable. La dette reporte les coûts sur

les générations futures tout en affaiblissant la discipline budgétaire actuelle. Une politique dite durable qui repose sur l'irresponsabilité financière est une contradiction en soi.

Le frein à l'endettement n'est pas un obstacle à la politique climatique. Il en est une condition. Il oblige à hiérarchiser, à choisir, à privilégier les mesures réellement efficaces. Le contourner, c'est ouvrir la porte à des dépenses sans cadre, sans limite et surtout sans objectif clair.

LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE, CLÉ DE LA TRANSITION INDIVIDUELLE

La transition écologique ne gagnera ni en crédibilité ni en efficacité en devenant un programme de dépenses permanentes. Elle a besoin de responsabilité individuelle, de règles claires et d'un cadre libéral exigeant. C'est à ce prix, et à ce prix seulement, qu'elle pourra être durable, au sens plein du terme.

Vendre bien. Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.



Réformer la fiscalité pour l'adapter à la réalité sociale et économique

Le maintien d'une fiscalité fondée sur l'addition des revenus conjuguux produit des effets indésirables bien connus. L'imposition conjointe ne correspond plus aux modèles familiaux actuels et péjore la situation des familles. Il est temps pour une réforme qui vise un objectif précis : traiter de manière équitable les contribuables indépendamment de leur état civil. Simone de Montmollin, conseillère nationale, nous en explique les enjeux et nous enjoint à voter un grand OUI le 8 mars prochain !



Par Simone de Montmollin
Conseillère nationale

UNE FISCALITÉ FIGÉE DANS LE PASSÉ

Le système fiscal n'est jamais neutre. Il traduit des choix collectifs et envoie des signaux économiques qui influencent les comportements, parfois bien au-delà de l'intention initiale du législateur. En Suisse, l'imposition conjointe des couples mariés repose encore largement sur un modèle familial hérité de l'après-guerre : celui d'un ménage à revenu unique ou fortement déséquilibré. Or ce modèle ne correspond plus à la réalité vécue par la majorité des familles aujourd'hui.

Depuis plusieurs décennies, les évolutions sociales, juridiques et économiques ont profondément transformé les structures

familiales. La participation des femmes au marché du travail s'est accrue, les parcours professionnels sont devenus plus continus et la norme du couple à deux revenus s'est largement imposée. Dans ce contexte, le maintien d'une fiscalité fondée sur l'addition des revenus conjuguux produit des effets indésirables bien documentés : une pénalisation fiscale des couples mariés à deux revenus et, surtout, une désincitation au travail du second revenu.

LE COÛT INVISIBLE DE L'IMPOSITION CONJOINTE

Le mécanisme est connu. Lorsque les revenus sont additionnés, le second revenu,

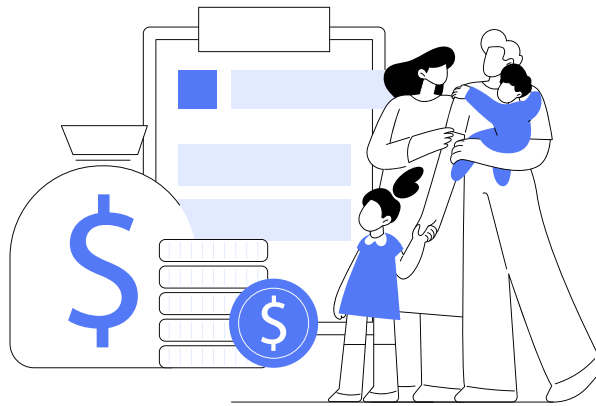
généralement celui de la femme, est imposé au taux marginal du ménage, souvent élevé. Même corrigé par des dispositifs de type splitting, ce système ne modifie pas l'incitation économique fondamentale : chaque franc supplémentaire gagné par le second conjoint est taxé comme s'il s'agissait d'un revenu déjà élevé. Dans les couples aux revenus proches – désormais majoritaires – le splitting devient largement neutre et ne corrige pas la pénalisation liée à la progressivité de l'impôt. Seule l'imposition individuelle supprime cette distorsion en taxant chaque personne selon son revenu propre.

METTRE FIN À UNE DISCRIMINATION RECONNUE

La réforme proposée vise précisément cet objectif : traiter de manière équitable les contribuables indépendamment de leur état civil. Elle ne crée ni privilège nouveau ni sanction implicite ; elle met fin à une inégalité existante entre couples mariés et couples non mariés disposant de revenus comparables, condamnée par le Tribunal fédéral depuis 1984.

GÉNÉRALISER UNE RÈGLE QUI EXISTE DÉJÀ

Il est important de souligner que l'imposition individuelle n'introduit pas un système



nouveau ou expérimental. Elle s'aligne sur un principe déjà appliqué aujourd'hui aux personnes célibataires, divorcées, séparées, ainsi qu'aux parents vivant en concubinage, qui remplissent chacun leur propre déclaration. **La réforme étend donc un modèle existant à l'ensemble des contribuables, au lieu de maintenir des règles différentes selon l'état civil.**

NI ATTAQUE CONTRE LA FAMILLE, NI INGÉNIERIE SOCIALE

Contrairement à certaines affirmations, cette réforme ne constitue pas une remise en cause de la famille, ni a fortiori de la famille dite « traditionnelle ». Elle ne dicte aucun modèle de vie et ne modifie en rien les choix privés des ménages. Les couples à un seul revenu continueront d'exister, par choix ou par situation, et pourront être soutenus par des instruments ciblés et transparents – déductions pour enfants, allocations familiales ou politiques sociales – qui relèvent explicitement de la solidarité collective. **Utiliser la fiscalité du revenu pour promouvoir indirectement un modèle familial spécifique revient, en revanche, à faire peser le coût de ce choix sur l'ensemble des autres ménages.**

Il est par ailleurs utile de rappeler que les couples mariés avec un seul revenu et enfants représentent aujourd'hui une

part très minoritaire des situations familiales (2,2 %). À l'inverse, une grande majorité des couples mariés – environ 71 % – sont actuellement des ménages à double revenu avant la retraite, ce qui signifie qu'ils sont touchés par la pénalisation fiscale du mariage dans le système actuel. **Préserver un système conçu principalement pour cette configuration, alors qu'il pénalise une majorité croissante de ménages à deux revenus, ne permet ni d'enrayer les évolutions sociales ni d'encourager un retour à un modèle ancien.**

DES OBJECTIONS ADMINISTRATIVES À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Les questions de répartition des biens, de solidarité entre époux, de succession ou de prévoyance restent intégralement régies par le droit civil, qui n'est pas modifié. L'imposition individuelle concerne exclusivement la manière dont l'État prélève l'impôt sur le revenu ; elle ne redéfinit ni les obligations conjugales ni l'organisation du patrimoine familial.

L'argument d'une prétendue explosion bureaucratique mérite également d'être relativisé. Les administrations fiscales ont déjà absorbé par le passé des réformes d'ampleur comparable, notamment le passage à l'imposition annuelle. À moyen terme, l'imposition individuelle simplifie même le système,

en supprimant les opérations de fusion et de séparation des dossiers liées aux mariages, divorces ou décès. **Dans un contexte de digitalisation avancée et d'automatisation croissante, y compris grâce aux outils d'intelligence artificielle, la charge administrative supplémentaire transitoire apparaît gérable.**

Il est difficile de ne pas relever une certaine incohérence : la suppression de la valeur locative, votée par le peuple en 2025 nécessitera des adaptations administratives et informatiques considérables, sans provoquer d'inquiétude particulière de la part des cantons, de l'UDC ou du Centre. En revanche, les mêmes acteurs invoquent soudain une « usine à gaz » dès qu'il s'agit d'égalité fiscale et d'indépendance des femmes...

ADAPTER L'IMPÔT À LA SUISSE DU XXI^E SIÈCLE : C'EST AUJOURD'HUI !

Sur le plan économique, l'imposition individuelle améliore l'efficacité du système fiscal. En rendant le travail du second revenu à nouveau rentable, elle favorise une meilleure utilisation du potentiel de main-d'œuvre disponible, notamment dans un contexte de pénurie persistante de personnel qualifié. Les chiffres de l'OFAS montrent que plus de 179 000 femmes sont involontairement sous-employées en Suisse et

qu'en supprimant les effets fiscaux négatifs sur l'emploi, ce sont jusqu'à 44 000 emplois plein temps qui pourront être créés.

Enfin, la réforme renforce un principe fondamental : l'autonomie économique des femmes. Dans un cadre juridique où le mariage n'est plus une assurance financière à vie et où l'indépendance économique est attendue de chacune et chacun, il est cohérent que chaque adulte soit reconnu comme contribuable à part entière, avec ses droits et ses responsabilités propres. C'est cela être libéral.

La votation du 8 mars ne porte donc pas sur une opposition entre famille et égalité, ni entre tradition et modernité. Elle pose une question plus simple : notre fiscalité doit-elle rester figée dans un modèle devenu marginal, ou évoluer pour refléter la société telle qu'elle est, garantir l'équité entre situations comparables et envoyer des signaux économiques cohérents quitte à bousculer un peu les administrations cantonales ?

Après 40 ans d'attente, c'est maintenant ou jamais : votons un grand OUI le 8 mars prochain !

FOCUS



Par Jacques-Simon Eggly
Ancien conseiller national

Jusqu'où va la liberté d'expression ?

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION CHÈRE À UN ESPRIT LIBÉRAL

On l'aura deviné, un esprit libéral est particulièrement attaché à la liberté d'expression ; élément fondamental d'une démocratie. Tous les régimes non démocratiques s'empres- sent de l'exclure. Elle n'est pas sans limites. La diffamation envers des personnes, l'insulte raciste peuvent faire l'objet de plaintes, voire de poursuites d'office menant leurs auteurs devant les tribunaux. C'est une garantie. Toutefois, en cas d'excès de zèle, il y a un risque de censure, d'autocensure finissant par entamer ce pilier essentiel.

OÙ SONT LES LIMITES ?

Alors, quelles marges laisser et quelles limites tracer ? La question se pose à la suite des dessins de presse publiés par l'organe satirique Charlie Hebdo. Souvenons-nous : ciblés par une vengeance des fanatiques islamistes après une caricature mettant en scène Mahomet, le Journal avait été attaqué et les collaborateurs présents sauvagement assassinés. Il y avait eu une énorme émotion et des manifestations

officielles et spontanées spectaculaires pour exprimer une solidarité. « Nous sommes tous Charlie » était le slogan, même pour ceux qui ne connaissaient pas ce journal. En effet, jadis il était marginal, destiné à un petit cercle de lecteurs friands d'humour provocateur et noir.

Seulement, la donne a changé avec la diffusion de toutes choses à travers les réseaux sociaux. On vient d'en avoir la démonstration. Le journal et ses caricaturistes ont cru bon de publier un dessin insupportable à propos du drame de Crans Montana. On y voit des brûlés dévalant une piste de ski avec un sous- titre grinçant. C'est tellement déplacé, pour ne pas dire lamentable et odieux que se sont multipliées des réactions indignées. Plus : une plainte a été déposée dans le but d'obtenir une condamnation judiciaire. On peut imaginer combien l'entourage des victimes a des raisons de soutenir cette action.

UN DRAME, UN DESSIN ET L'ÉTHIQUE DISPARUE

Or, j'ai des doutes sur la pertinence d'un volet judiciaire. Je partage totalement l'indignation. Un tel dessin n'aurait jamais dû être imaginé ; au pire en vase clos comme défoulement d'humour noir, avec destination corbeille à papiers. Le respect des victimes du drame, la compassion pour leur entourage devaient interdire ce genre d'exercice, même si l'humour noir est une marque de fabrique de ce journal. Il devait s'imposer une limite ; non pas en tant qu'autocensure mais par humanité, sensibilité et décence naturelles. Or, tel ne fut malheureusement pas le cas. L'éthique est au cœur d'une société démocratique. Or, ici, l'éthique et le cœur ont disparu.

HUÉS PLUTÔT QUE SANCTIONNÉS PAR LA JUSTICE

Cette faute morale et humaine doit-elle être sanctionnée par la justice ? Je n'en suis pas du tout convaincu. Dans une vraie démocratie, le droit pénal ne doit pas couvrir tout le champ de la bonne conduite. Ou, pour dire autrement, la vigueur de

la démocratie doit inclure une certaine marge de libre expression odieuse. Sinon, le risque est d'établir peu à peu un corset trop serré. Pour ma part, je suis de ceux qui préfèrent laisser une marge à une libre expression qui me choque, plutôt que de donner trop de pouvoir limitatif à la loi et aux tribunaux. On est vraiment libéral ou on ne l'est pas vraiment.

Mais alors, attention ! Si j'accepte une marge d'excès, de dérive indigne dans la liberté d'expression, c'est parce que je compte sur la libre et forte expression de la réprobation publique. Charlie Hebdo, dans ce cas, mérite cette réprobation, cette indignation, pour ne pas dire ce dégoût. Ce n'est peut-être pas pénal mais une telle insensibilité humaine est lamentable et abjecte. Dans ce coup-là, personne ne devrait dire, ni même penser : « je suis Charlie ». La liberté d'expression doit aller loin. Mais ceux qui en font mauvais usage doivent accepter d'être hués. Oublions-les et souvenons-nous du magnifique hommage à Martigny.



GRICHTING HOTEL

Au coeur des Alpes

Grichting Hotel And Serviced Apartments

23 Kurparkstrasse 3954 - Leukerbad

Tél: +41 76 462 60 13

www.hotel-grichting.com



Loèche-les-Bains

PLR EN IMAGES

Assemblée des délégués du PLR Suisse





Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00